



Paris, le 3 novembre 2015

Communiqué de presse

Ma vie m'appartient, ma mort m'appartient !

Combien faudra-t-il d'affaires comme celles du **Dr Bonnemaïson**, accusé d'empoisonnement, de **Vincent Lambert** maintenu en vie artificiellement depuis 2008, de **Vincent Humbert**, qui avait supplié Jacques Chirac d'agir pour le droit de mourir, avant que sa mère ne lui injecte un produit mortifère. Cette accumulation d'affaires faisant la Une de l'actualité, démontre que la loi Léonetti est trop floue et ne répond pas aux situations réelles rencontrées. **Les parlementaires se doivent de voter une loi qui donne enfin le droit de partir comme on le souhaite.**

En tant qu'association familiale laïque, le CNAFAL conteste la loi Léonetti, loi qui, si elle évite l'acharnement thérapeutique, est une loi hypocrite, puisque la fin de vie est laissée aux bons soins des médecins **et ne répond toujours pas à la volonté des malades.** Pour ne pas banaliser la mort et la fin de vie, laissons chacun d'entre nous maître de ses choix.

La condamnation en appel du Dr Bonnemaïson est inique : le cas évoqué était une femme âgée de 85 ans, dans le coma après un AVC ! L'équipe des urgences avait considéré que c'était « la fin » et **avait stoppé tous les soins**, puis l'avait transférée dans le service du Dr Bonnemaïson pour sa fin de vie. Alors pourquoi ne pas avoir condamné cette équipe de médecins ? Il fallait que le Dr Bonnemaïson paye ! Mais paye quoi ? Alors que tout le monde a loué son humanisme. **A la vérité, il paye l'indécision et la lâcheté des politiques qui abdiquent devant le lobby des catholiques intégristes.** Souvenons-nous qu'en 1975, à propos d'un autre problème de société : l'interruption volontaire de grossesse : Simone Veil avait été traitée de meurtrière... On prend les mêmes et on recommence.

Notre fin de vie est encore trop souvent soumise à d'autres pouvoirs que le nôtre.

Le CNAFAL réinsiste sur la nécessité de :

- ✓ mettre en place des garde-fous pour éviter toutes dérives et des inégalités de traitements d'un hôpital à l'autre, en fonction de la subjectivité des médecins ;
- ✓ développer l'information sur les directives anticipées et la personne de confiance ;
- ✓ mettre davantage le malade au cœur de la décision, avec une bonne préparation collégiale, sans précipitation.

Pourquoi ce qui existe dans les autres pays européens, ne peut se mettre en place en France ?

Le CNAFAL exige des parlementaires, que la loi sur la fin de vie respecte les dernières volontés du patient (e). C'est la liberté de chacun (e).

Le CNAFAL demande la refonte complète de l'**Ordre national des médecins**, cette justice corporatiste issue de Vichy... Et tous les représentants des usagers de la santé devraient être intégrés pleinement à ce type de tribunal !

Pour aller plus loin :

[Le docteur Bonnemaïson entre la vie et la mort ! De Jean-François Chalot](#)
[Handicap et fin de vie. De Gérard Machline](#)

Jean-Marie Bonnemaïre,
Président,

06 23 82 80 22.

Jean-François Chalot,
Secrétaire général,

07 89 05 54 64.

Nicole Damon,
Administratrice en charge du secteur
Santé,

06 81 21 49 76.



Le CNAFAL a pour but l'étude et la défense des droits et des intérêts moraux et matériels des familles et de chacun de leurs membres, quelles que soient les formes et les réalités sociales de ces groupes d'humains. Organisation laïque et progressiste, le CNAFAL entend promouvoir une conception de la famille dans laquelle chaque membre a des droits et le devoir de défendre les droits des autres. Il affirme les valeurs républicaines de liberté, d'égalité et de fraternité, traduction concrète de la solidarité, en donnant son sens plein à la Citoyenneté.

CONTACT : CNAFAL - Conseil National des Associations Familiales Laïques – 108 avenue Ledru Rollin – 75011 Paris
Tél. : 01.47.00.02.40 – Fax : 01.47.00.01.86 - Site : www.cnafal.org - Messagerie : cnafal@cnafal.net